

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

AMENDEMENT

N ° DN135

présenté par

M. Furst, M. Bazin, Mme Beauvais, M. Boucard, M. Brun, M. Cattin, M. Cinieri, M. Cordier,
M. Gosselin, M. Le Fur, M. Menuel, M. Hetzel, Mme Poletti, M. Reda, M. Straumann,
Mme Trastour-Isnart et M. de Ganay

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 30, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.